



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 juillet 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 24 de la résolution 2156 (2014) du Conseil de sécurité par laquelle le Conseil m'a prié de continuer de l'informer des progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter à son attention toute violation grave de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe), signé le 20 juin 2011. À cet égard, le rapport fait le point sur la situation à Abyei et sur les opérations menées par la FISNUA depuis mon précédent rapport du 13 mai 2014 (S/2014/336). En outre, il rend compte des derniers progrès accomplis dans l'accomplissement des tâches supplémentaires confiées à la FISNUA en application de la résolution 2024 (2011) du Conseil, relative au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

#### II. Situation en matière de sécurité

2. Au cours de la période considérée, la situation à Abyei en matière de sécurité a été relativement calme, bien que les conditions sous-jacentes soient restées instables et imprévisibles. Des quantités importantes d'armes de petit calibre ont continué d'être présentes parmi la population civile. Entre 120 et 150 agents de la police soudanaise chargés de garder les champs pétrolifères sont restés à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra, en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. La FISNUA a observé l'entrée et la sortie d'un petit nombre de membres de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) dans le sud d'Abyei, ce qui est également contraire aux accords existants conclus entre le Gouvernement soudanais et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud.

3. Au cours de la période considérée, la police soudanaise chargée de garder les champs pétrolifères a, du 15 au 23 juin, immobilisé deux camions appartenant à un entrepreneur qui transportait du matériel de forage de puits pour le compte de la Mission. La police a fait valoir que les chauffeurs étaient dépourvus de permis de voyage valides. Cet incident a constitué une violation de l'Accord sur le statut des



forces signé avec le Gouvernement soudanais, cet instrument prévoyant que les entrepreneurs travaillant pour le compte de la Mission doivent jouir de la liberté totale de circulation, sans avoir besoin d'autorisation. La FISNUA a présenté une protestation aux autorités du Gouvernement soudanais au sujet de cet incident. Le 12 mai, des patrouilles de la FISNUA ont aperçu une vingtaine de soldats armés de l'APLS, dont plusieurs étaient en uniforme, dans une boutique située en bordure de la route à proximité du village d'Athony, au sud d'Abyei. À la demande pressante des militaires de la FISNUA, ces soldats ont quitté cette zone pour regagner le Soudan du Sud. Le 3 juillet, une patrouille de la FISNUA se dirigeant vers le village d'Athony a aperçu deux soldats non armés de l'APLS dans cette zone. Dès qu'ils se sont rendu compte de sa présence, ils se sont retirés vers le sud.

4. Plusieurs incidents de vol de bétail ont compromis les conditions de sécurité de la population civile. Le 25 mai, des membres de la communauté ngok dinka ont signalé à la FISNUA que 10 à 15 hommes armés, probablement des jeunes Misseriya, avaient volé 108 chèvres et moutons appartenant à des éleveurs du village de Doungoup, dans le centre de la zone d'Abyei. Les membres du contingent de la FISNUA ont récupéré la plus grande partie de ces animaux, ainsi que des munitions et trois chargeurs de fusil abandonnés à environ 10 kilomètres au nord de la ville de Goli, dans le nord d'Abyei. Les auteurs de ces vols n'ont pas pu être localisés. Le 4 juin, des membres de la communauté ngok dinka ont signalé que des inconnus avaient volé environ 300 têtes de bétail au village de Rumanier, à 25 kilomètres au nord-est de la ville d'Agok. Une patrouille de la FISNUA a localisé le bétail manquant à proximité de l'endroit indiqué, et l'a restitué à son propriétaire.

5. Dans la nuit du 17 juillet, des assaillants armés non identifiés ont abattu cinq civils, en ont blessé six autres et ont volé environ 800 têtes de bétail à Wunrouk (à 4 km au sud-ouest de la ville d'Abyei). Une patrouille de la FISNUA dépêchée sur les lieux de ces incidents a été prise sous le feu de ces assaillants, à proximité de Nyincour (à 3 km à l'ouest de la ville d'Abyei), et a riposté. Il n'y a pas eu de victimes. La FISNUA a fourni des soins médicaux et a transporté les civils blessés à la clinique d'Abyei. Le bétail a été récupéré et restitué à ses propriétaires. En dépit des recherches qu'elle a entreprises, la Mission n'a pas réussi à localiser les auteurs de ces exactions.

6. Au cours de la période considérée, deux incidents sont survenus sous la forme d'agressions commises contre des jeunes par des assaillants armés. Le 18 mai, deux hommes armés non identifiés ont tué deux jeunes Ngok Dinka à proximité du village de Leu, à 21 kilomètres à l'est d'Abyei, lors d'un affrontement qui aurait été motivé par une tentative de vol de bétail. Le 13 juin, des assaillants non identifiés, dont trois étaient armés de fusils AK-47, ont tué quatre jeunes Ngok Dinka et volé 52 têtes de bétail à la périphérie de la ville d'Abyei. Les patrouilles aériennes et terrestres de la FISNUA n'ont pas été en mesure de localiser les auteurs de ces actes, ni les têtes de bétail volées, le mauvais état des routes entravant les recherches dans certaines zones. La Mission a sollicité le soutien de notables de la communauté ngok dinka et a intensifié ses patrouilles dans la ville d'Abyei et dans les zones périphériques afin d'empêcher une exacerbation des tensions. Le 18 juin, des membres de la communauté ngok dinka ont manifesté pacifiquement devant le siège de la FISNUA pour protester au sujet de cet incident. Dans une allocution qu'il a prononcée devant les manifestants, le Chef de mission/commandant de la

Force a réaffirmé que la Mission maintenait son engagement indéfectible vis-à-vis de la protection des civils.

7. Le 12 juin, une patrouille de la FISNUA a aperçu 14 Misseriya armés à proximité du village de Luki, dans la zone d'Abyei, à 24 kilomètres au nord de cette ville. À la vue des Casques bleus, ces hommes armés ont fui vers le nord. Des patrouilles dépêchées ultérieurement dans ce secteur n'ont pas réussi à les repérer. Le 26 juin, des membres du contingent de la FISNUA qui se trouvaient à Farouk, au nord d'Abyei, ont désarmé un éleveur misseriya qui portait un fusil AK-47 et des munitions.

8. Compte tenu de l'absence d'état de droit et des moyens nécessaires pour le faire respecter dans la zone d'Abyei, la FISNUA a continué de mettre en œuvre sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, consistant à assurer un suivi et des évaluations des cas justifiant une alerte rapide, à effectuer des patrouilles diurnes et nocturnes, à maintenir une zone de désengagement entre les communautés locales, et à tenir régulièrement des réunions des comités mixtes de sécurité avec les chefs traditionnels des communautés ngok dinka et misseriya. Avec l'arrivée de la saison des pluies, la Mission a commencé à mettre en œuvre son plan de déploiement pour la saison des pluies afin d'assurer la sécurité et la protection des civils malgré la réduction de sa mobilité.

9. Le personnel de police de la FISNUA a continué de fournir des conseils et un appui au Chef de mission et aux membres de la composante militaire sur des questions relatives au maintien de l'ordre et à la protection des civils. Des membres de la composante police de la Force ont dispensé une formation en matière de lutte antiémeutes et de gestion de l'ordre public à 37 membres des forces d'intervention rapide de la Mission. Par ailleurs, ils ont continué de promouvoir les initiatives locales en matière de sécurité en fournissant un soutien aux volontaires non armés faisant partie des mécanismes de surveillance des quartiers et d'effectuer des patrouilles dans la communauté.

10. La migration de nomades vers le nord s'est poursuivie sans incident majeur. Au 1<sup>er</sup> juillet, environ 75 000 migrants misseriya avaient quitté la zone d'Abyei pour se diriger vers le nord, tandis que 25 000 autres étaient restés dans un secteur se trouvant légèrement au sud de la limite nord de la zone. Le 22 juin, après avoir déjà quitté la zone en question, 30 éleveurs mezeqna, groupe constituant un sous-clan des Misseriya, sont retournés vers le sud pour s'arrêter à proximité du village de Goli en raison de retards dans l'arrivée des pluies saisonnières dans la zone située plus au nord.

11. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM) a poursuivi ses activités dans les domaines de l'établissement de levés pour la lutte antimines, du déminage et de la neutralisation des explosifs dans toute la région d'Abyei afin d'améliorer la sécurité des membres du personnel des Nations Unies, des acteurs humanitaires et des communautés locales. En particulier, le SLAM a procédé à des levés non techniques dans cinq quartiers de la ville d'Abyei et dans cinq villages situés sur le territoire relevant de cette ville, ce qui lui a permis d'enlever et de détruire en toute sécurité sept restes explosifs de guerre. En outre, des équipes de lutte antimines ont mené des opérations de déminage sur tous les sites où la FISNUA exerce ses activités afin de localiser et d'éliminer d'éventuels restes explosifs de guerre. Ces équipes ont effectué deux interventions d'urgence qui lui

ont permis de déminer une surface de 143 mètres carrés et d'enlever un reste explosif de guerre.

### **III. Évolution de la situation politique**

12. Comme suite aux recommandations issues de l'examen stratégique de la FISNUA qui vient de s'achever (voir S/2014/336), que le Conseil de sécurité a saluées dans sa résolution 2156 (2014), une délégation conjointe composée du Chef de mission/commandant de la Force et de représentants du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine a entrepris une série de consultations avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à Khartoum et à Djouba, respectivement, du 25 juin au 2 juillet, afin d'encourager les parties à prendre des mesures concrètes pour promouvoir la consolidation de la paix et de la sécurité à Abyei. En particulier, la délégation a souhaité recueillir les vues des parties sur la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 et du Protocole d'Abyei de l'Accord de paix global, notamment par le retrait complet de leurs forces de sécurité, la reprise des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei, l'application des décisions précédentes de ce comité et l'organisation d'une conférence de paix entre les chefs traditionnels des Misseriya et des Ngok Dinka. Le Gouvernement éthiopien a décidé de se joindre à cet engagement avec les deux parties, lequel restera en vigueur jusqu'à la fin du mandat actuel de la FISNUA.

### **IV. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière**

13. Le 27 mai 2014, le Gouvernement de la République du Soudan du Sud a fait savoir par écrit à la FISNUA qu'il avait l'intention de participer de nouveau aux travaux du Mécanisme. Cette décision faisait suite au retrait de ses observateurs six mois plus tôt en attendant la résolution d'un différend entre le Soudan et le Soudan du Sud au sujet de l'emplacement de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Le 28 juin, des représentants de haut rang du Soudan du Sud ont indiqué à la FISNUA que leur objection n'avait rien à voir avec les coordonnées géographiques de la ligne médiane, mais qu'elle concernait plutôt l'utilisation de ces coordonnées pour procéder à la délimitation des couloirs frontaliers définis de commun accord dans les zones frontalières contestées, étant donné que cela équivaldrait alors à une démarcation de facto de la frontière. Le Mécanisme a repris ses activités le 16 juin en effectuant des patrouilles aériennes au-dessus de la zone en question à partir de sa base de Kadugli (Kordofan méridional). Aucune présence ni activité militaire n'a été signalée dans cette zone.

14. Le plan de développement de la capacité opérationnelle initiale du Mécanisme prévoit la mise en place de bases d'opérations aux quatre emplacements suivants : Gok Machar et Malakal au Soudan du Sud, et Kadugli et Buram au Soudan. La Mission a achevé la construction des locaux d'hébergement destinés à une section de protection de la Force à Gok Machar et, du 25 au 27 juin, elle y a transféré définitivement les militaires stationnés à Kadugli. Les travaux d'agrandissement de ce camp entrepris en vue d'y accueillir tous les membres d'une compagnie de protection de la force ainsi que d'autres observateurs de l'ONU se sont poursuivis. Les activités liées à l'augmentation de la capacité du site de Kadugli pour assurer

l'hébergement d'une compagnie de protection de la Force en transit ont également continué. Les préparatifs de l'implantation de sites du Mécanisme aux deux autres endroits se poursuivent. En outre, les préparatifs en vue de l'organisation des premières patrouilles terrestres du Mécanisme ont été entrepris, ce qui nécessite le déploiement de nouveaux éléments de protection de la Force et le déminage, par les équipes compétentes des Nations Unies, des zones se trouvant sur les itinéraires qui seront empruntés par ces patrouilles.

15. Au 1<sup>er</sup> juillet, la FISNUA, les forces armées soudanaises et l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) avaient détaché 25, 34 et 30 observateurs, respectivement, au siège du Mécanisme à Kadugli. Trois observateurs de la FISNUA et deux de l'APLS ont été déployés sur le site de Gok Machar. Sur les 117 militaires chargés de la protection de la Force déployés au sein du Mécanisme, 79 se trouvaient à Kadugli et 38 à Gok Machar.

16. Tous les membres du personnel de déminage du Mécanisme, soit 60 personnes, ainsi que le matériel technique nécessaire, qui comprend 21 véhicules à l'épreuve des mines terrestres, sont arrivés dans la zone de mission. Le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a effectué un levé portant sur 357 kilomètres et déminé 129 kilomètres de voies jugées prioritaires pour la Mission, ce qui comprend tous les tronçons de la voie reliant Gok Machar au siège de la FISNUA à Abyei, permettant ainsi aux véhicules empruntant cet axe de circuler en toute sécurité.

## V. Situation humanitaire

17. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de même que les organisations non gouvernementales partenaires, ont continué de fournir une assistance humanitaire dans la zone d'Abyei, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène, des produits non alimentaires, de la nutrition, de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau. Cette aide a été fournie à environ 81 000 bénéficiaires ngok dinka. En outre, des acteurs humanitaires ont assuré un suivi soutenu des mesures de protection, en particulier en ce qui concerne les populations déplacées et les rapatriés, pour garantir que les ménages vulnérables recevaient l'aide humanitaire dont ils avaient besoin. Malgré les obstacles rencontrés, les acteurs humanitaires en poste dans la ville d'Abyei ont fourni une assistance à environ 15 000 habitants appartenant à la communauté misseriya, de même qu'à des nomades, notamment sous la forme de services de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

18. Par ailleurs, les organismes humanitaires ont assuré la mise en place préalable de fournitures pour permettre d'intervenir efficacement en cas d'urgence au plus fort de la saison des pluies. Au début de juillet, le Programme alimentaire mondial a procédé à une évaluation logistique et en matière de sécurité alimentaire dans la partie nord d'Abyei pour soutenir les populations vulnérables grâce à la distribution de vivres là où cela s'avérait nécessaire. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a poursuivi l'exécution de projets de construction et de remise en état. Ces activités consistaient notamment en la remise en état de 9 pompes à main et de 2 réservoirs d'eau, ainsi que la mise à niveau de 10 miniréservoirs d'eau. Par ailleurs, l'OIM a achevé la remise en état et la construction de quatre nouvelles salles de classe à Mekenis (à 11 km au nord de Diffra, dans la zone nord d'Abyei) et

de quatre salles de classe à Rumamier (à 25 km au nord-est d'Agok, dans la zone sud d'Abyei). L'Organisation mondiale de la Santé a contribué à la création d'un dispensaire à Diffra.

19. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont continué de se heurter à des difficultés, en particulier sous la forme de retards dans le traitement des autorisations de voyage de Khartoum à Abyei. L'insécurité a également entravé l'accès à certaines parties de la région, les acteurs humanitaires devant dépendre de la FISNUA pour bénéficier d'une protection efficace dans le nord d'Abyei. Les pluies saisonnières ont en outre rendu certaines routes impraticables. L'absence de personnel soudanais recruté sur le plan national a également limité la programmation dans les zones septentrionales. Enfin, les autorités ngok dinka n'ont pas permis aux organisations non gouvernementales internationales basées à Agok d'avoir accès à la zone nord d'Abyei.

20. En raison de la crise qui continue de sévir dans le Soudan du Sud, des personnes déplacées ont continué de pénétrer dans la zone d'Abyei. Au 1<sup>er</sup> juillet, on comptait environ 6 500 personnes originaires du Soudan du Sud qui se trouvaient dans une telle situation dans la zone d'Abyei.

## **VI. Déploiements de personnel et appui à la Mission**

21. Au 1<sup>er</sup> juillet, la composante militaire de la FISNUA comprenait 4 088 personnes sur un effectif autorisé de 5 326 personnes. Dans le cadre du plan de transfert mis en œuvre en prévision de la saison des pluies, des militaires de la FISNUA ont quitté leurs bases opérationnelles provisoires de Noong et Dungoup pour être transférés à Dokura et au centre-ville d'Abyei, respectivement, tandis que les militaires stationnés à la base opérationnelle de Marial Achak ont été transférés à Banton (sud d'Abyei).

22. Au 1<sup>er</sup> juillet, l'effectif de la composante police de la Mission était de 22 agents, sur un effectif autorisé de 50. Il est prévu que les 28 agents qu'il reste encore à affecter rejoindront la Mission lorsque le Service de police d'Abyei, que la composante police des Nations Unies a pour mandat de former et de conseiller, aura été créé.

23. La mise en place de l'infrastructure de la Mission s'est poursuivie. En particulier, on a achevé les travaux entrepris à la base opérationnelle provisoire de Tajalei (dans la zone sud d'Abyei) en vue de permettre à 150 soldats hébergés jusqu'alors dans des tentes de pouvoir être logés dans des structures en dur préfabriquées, de même que ceux menés en vue de l'installation d'un système d'approvisionnement en électricité capable de fonctionner sans interruption, et de l'amélioration des moyens d'accès à l'eau. D'autre part, la Mission a mis à niveau un tronçon de 11 kilomètres de routes d'accès entre Todach et Diffra (nord d'Abyei) et a accéléré le forage de puits publics pour les sites qu'elle occupe dans le sud d'Abyei, après avoir été dotée d'un appareil de forage supplémentaire. La Mission a achevé les travaux de préparation et de terrassement d'un terrain d'aviation à Athony, dans le sud d'Abyei.

## VII. Aspects financiers

24. L'Assemblée générale, par sa résolution 68/258 B du 30 juin, a ouvert un crédit d'un montant de 318,9 millions de dollars pour permettre à la Force de continuer de fonctionner pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 30 juin 2015.

25. Au 10 juillet 2014, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de la FISNUA s'élevait à 38,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 1 060,8 millions de dollars.

26. Les dépenses au titre des contingents et du matériel leur appartenant ont été remboursées pour les périodes s'achevant le 31 mai 2014 et le 31 mars 2014, respectivement, selon le système des versements trimestriels.

## VIII. Observations

27. En dépit de l'absence d'affrontements dans la zone d'Abyei, je demeure profondément préoccupé par le risque d'une grave escalade des tensions entre les communautés ngok dinka et misseriya qui pourrait entraîner une reprise des hostilités durant la prochaine saison des migrations. Dans sa résolution 2156 (2014), le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction les recommandations issues de l'examen stratégique de la FISNUA (voir S/2014/336), dont les objectifs sont de contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité dans la zone d'Abyei en s'attaquant aux problèmes liés à la démilitarisation pleine et entière, au maintien de l'ordre, à l'administration publique et aux relations intercommunautaires. Le Conseil de sécurité a invité les deux gouvernements à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies à cette fin et a décidé de proroger le mandat de la Force jusqu'au 15 octobre 2014.

28. C'est sur cette base que la Commission de l'Union africaine, la FISNUA et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies se sont adressés au Gouvernement soudanais et au Gouvernement sud-soudanais pendant la période considérée pour leur demander d'accorder leur soutien aux recommandations. Je suis reconnaissant au Gouvernement éthiopien d'avoir accepté de se joindre à cet effort. La délégation a fait valoir aux parties que l'arrangement actuel en vertu duquel la FISNUA est chargée d'assurer la sécurité en l'absence de mécanismes d'administration publique et de maintien de l'ordre n'est pas viable indéfiniment, et qu'elles doivent faire preuve d'une plus grande détermination pour répondre ensemble à ces besoins. Il est urgent de prendre des décisions d'ordre pratique pour faire face aux défis actuels et futurs à relever sur les plans politique et administratif, de même qu'en matière de sécurité et de relations intercommunautaires dans la zone d'Abyei.

29. La reprise des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei et la mise en œuvre de ses décisions antérieures revêt une importance particulièrement cruciale, au même titre que la coopération active qu'il faut maintenir pour faire face à la présence illégale des agents de la police chargée de garder les champs pétrolifères de Diffra, trouver les moyens de tourner la page s'agissant de l'assassinat du chef suprême des Ngok Dinka, promouvoir la réduction des quantités d'armes de petit calibre en circulation et des vols de bétail, préparer le terrain en vue du retour, en bon ordre et dans des conditions de sécurité optimales, des personnes déplacées au

nord de la ville d'Abyei, et créer des conditions propices à des migrations pacifiques dans toute la zone d'Abyei en 2014 et 2015. Je lance un appel au Soudan et au Soudan du Sud pour qu'ils facilitent la tenue, dans les meilleurs délais possibles, d'une conférence de paix intercommunautaire entre les chefs traditionnels des Ngok Dinka et des Misseriya sans conditions préalables, que la FISNUA est prête à appuyer. Je me réjouis à la perspective de présenter les résultats de cet effort conjoint dans le prochain rapport de fin de mandat de la FISNUA, en septembre 2014.

30. En dépit des assurances qu'ils ont fournies, le Soudan et le Soudan du Sud continuent de maintenir des forces de sécurité et de permettre l'entrée d'éléments armés dans la zone d'Abyei. Cela fragilise la situation déjà instable qui règne en matière de sécurité dans le territoire considéré et constitue une infraction aux dispositions de l'Accord du 20 juin et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1990 (2011) et 2046 (2012). Il est impératif que les deux gouvernements fassent d'urgence le nécessaire pour transférer toutes leurs forces en dehors de la zone d'Abyei et pour empêcher l'entrée d'autres éléments armés.

31. L'instabilité qui règne en des lieux situés en périphérie de la zone d'Abyei a également suscité des tensions à l'intérieur de cette zone elle-même, et s'y est propagée. Ces problèmes ont encore été exacerbés par la présence persistante d'armes de petit calibre dans les communautés de cette région. Une telle situation n'est pas propice à une paix et une sécurité durables. Les communautés établies dans la zone d'Abyei et leurs dirigeants doivent prendre d'urgence des mesures pour faire en sorte qu'elle devienne « exempte d'armes » conformément à la résolution du Comité mixte de contrôle d'Abyei du 3 mai 2013.

32. Avec la crise sévissant au Soudan du Sud, qui menace la stabilité de la zone d'Abyei, et l'afflux croissant de personnes déplacées fuyant le Soudan pour y trouver refuge, il est plus que jamais nécessaire d'assurer un accès sans entrave aux fournisseurs d'aide humanitaire, aux agents chargés de faire fonctionner efficacement l'appareil administratif et aux mécanismes de promotion de l'état de droit. Il est indispensable que les deux parties œuvrent à la reprise immédiate des activités du Comité mixte de contrôle d'Abyei pour qu'il puisse exercer de nouveau la fonction essentielle qui lui a été confiée, à savoir assurer les services de supervision politique et administrative nécessaires et veiller à la sécurité dans la zone, au nom des Présidents du Soudan et du Soudan du Sud.

33. La reprise des opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière suite à la décision du Gouvernement de la République du Soudan du Sud de participer de nouveau au dialogue est une excellente nouvelle. La participation du Soudan et du Soudan du Sud à ce mécanisme indique clairement qu'ils sont désireux de collaborer à la réduction des tensions qui se sont formées de part et d'autre de leur frontière commune. Je prie instamment les deux parties de renforcer encore cette coopération afin d'assurer la création de conditions favorables à la stabilité et au développement durable dans la région frontalière. Suite à la réactivation du Mécanisme, le déploiement de forces autorisées supplémentaires venant s'ajouter à celles de la FISNUA a été entrepris afin de permettre la fourniture des services de protection nécessaires.

34. En conclusion, je tiens à exprimer de nouveau ma gratitude au commandant de la Force sortant, le général de corps d'armée Yohannes Tesfamariam, qui a dirigé la



FISNUA avec distinction et que j'ai récemment nommé au poste de commandant de la Force de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Je suis également reconnaissant à toutes les femmes et tous les hommes de la FISNUA des efforts soutenus qu'ils ont déployés en vue de promouvoir la paix et la stabilité dans la zone d'Abeyi, dans des conditions souvent difficiles et pénibles.

---